



RÉSERVE D'OR CANADIENNE  
CANADIAN GOLD RESERVES



En date du 30 juin 2013

## MNT / MNT.U

[www.reserve.monnaie.ca](http://www.reserve.monnaie.ca)

### RTB – Aperçu

Date d'émission	Le 29 Novembre 2011
Bourse	TSX
Symboles	MNT/ MNT.U
Numéro CUSIP	779921105
Frais de service	35 points de base (0,35 %)
Admissibilité au REER	Oui
RTB en circulation	31 406 234
Nombre total d'onces d'or	340 439
Droit à de l'or conféré par chaque RTB	0,01083987 oz
Valeur liquidative <sup>1</sup>	13,59 \$
Prix par RTB	13,84 \$
Volume <sup>2</sup>	83 000

- Les RTB sont garantis par la Monnaie royale canadienne.
- Ils représentent des placements admissibles à tous les régimes enregistrés au Canada.
- Les frais de service s'élèvent à seulement 0,35 %.
- Les RTB peuvent être échangés mensuellement contre de l'or physique ou un montant en espèces.
- Les RTB se négocient en \$CA et \$US à la Bourse de Toronto.



L'objectif du programme est d'offrir un instrument de placement de transactions boursières qui reflète le prix de l'or, moyennant des frais de service de 0,35 % par année. Ces frais sont demeurés les mêmes depuis le 29 novembre 2011.

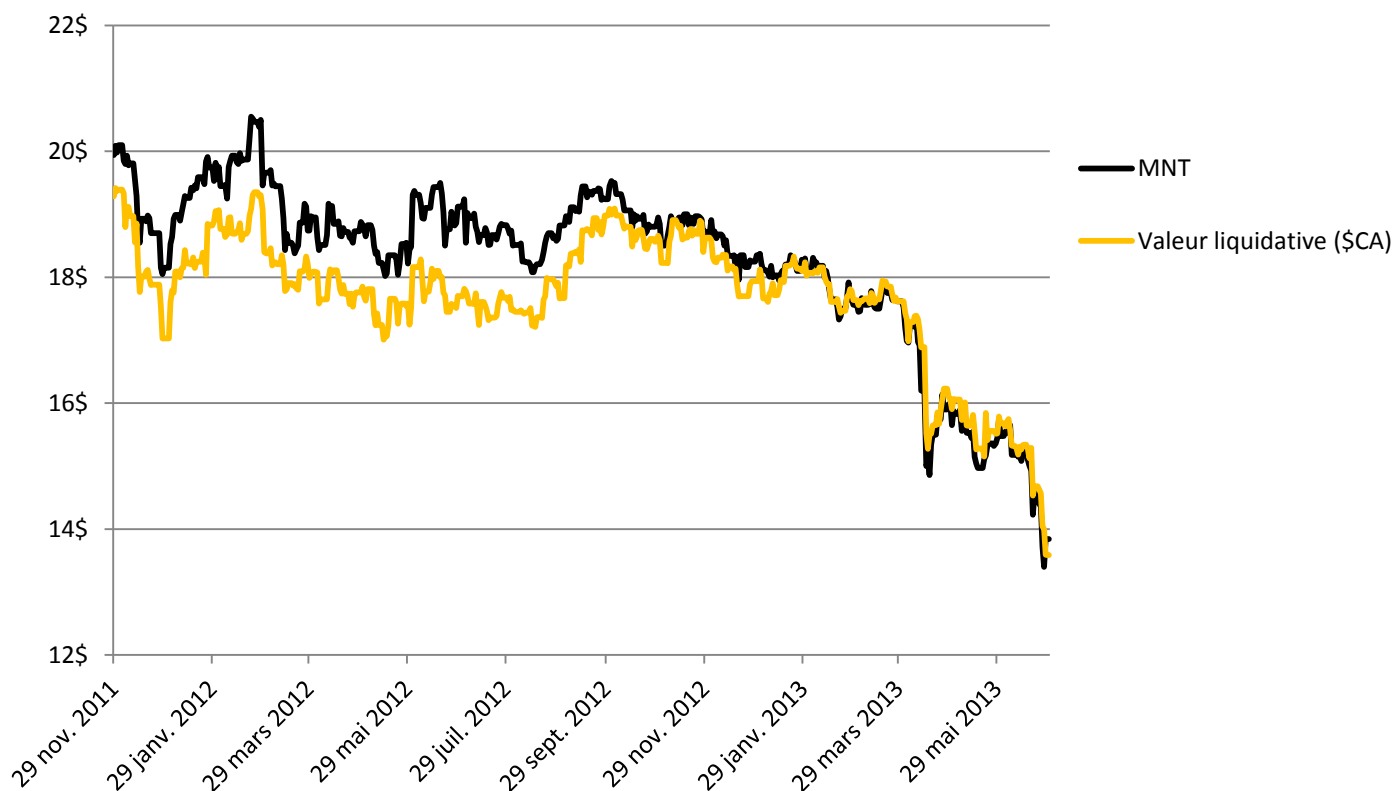
Les titulaires de RTB peuvent échanger leurs reçus contre de l'or ou un montant en espèces tous les mois, et ce, depuis le 15 février 2012.

## Rendement

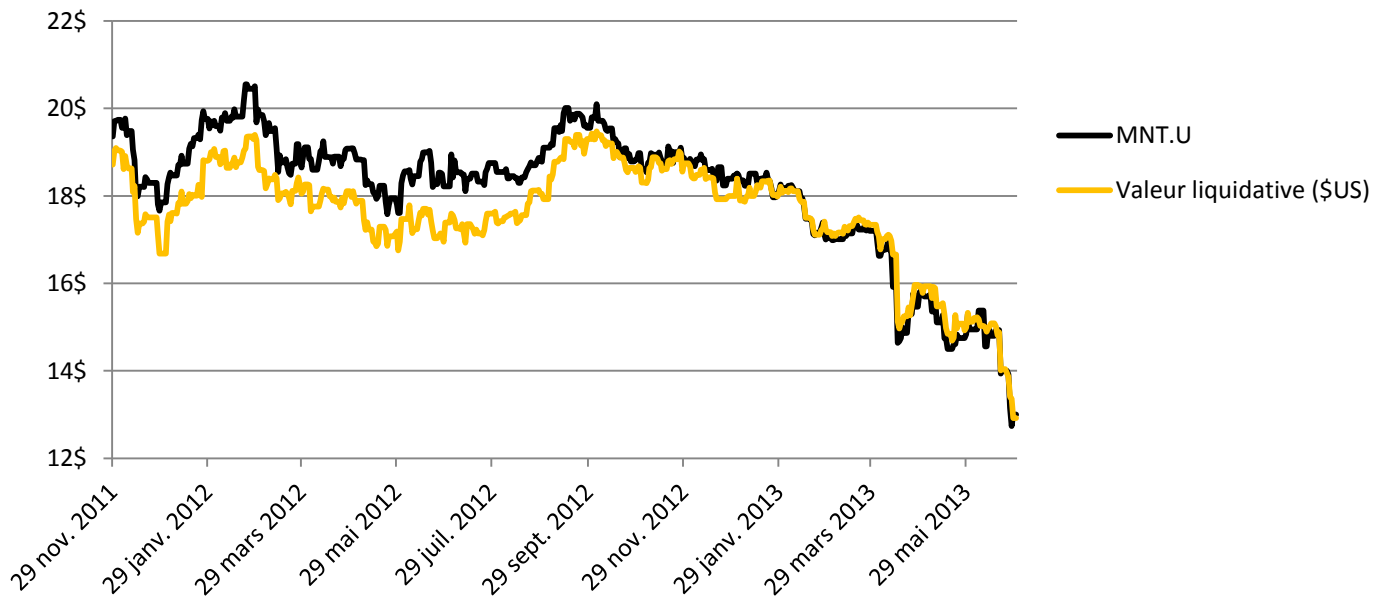
Pourcentage de profit/perte <sup>3</sup>	1 mois	3 mois	Annuel cumulative	Rendement depuis le lancement <sup>4</sup>
--	--------	--------	-------------------	--

MNT.U	(13)	(24,4)	(29,6)	(32,6)
Or en \$US	(14,5)	(25,4)	(28,1)	(30,6)
MNT	(10,6)	(21,5)	(24,6)	(30,8)
Or en \$CA	(13,3)	(22,8)	(24,1)	(29,1)

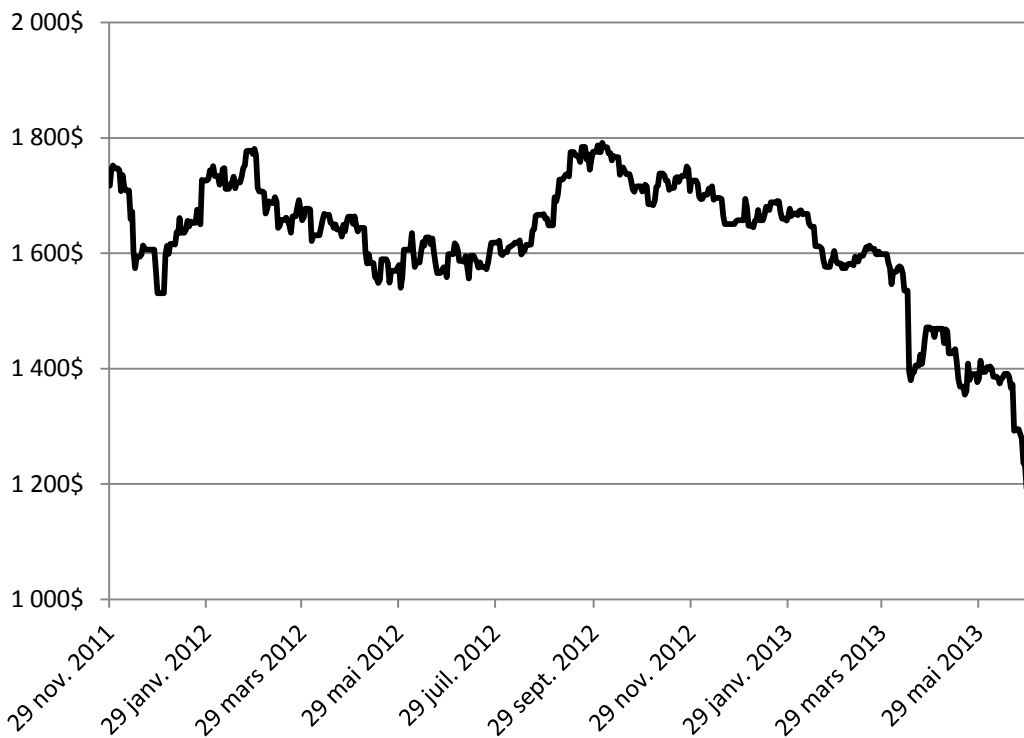
## MNT c. Valeur liquidative (\$CA)



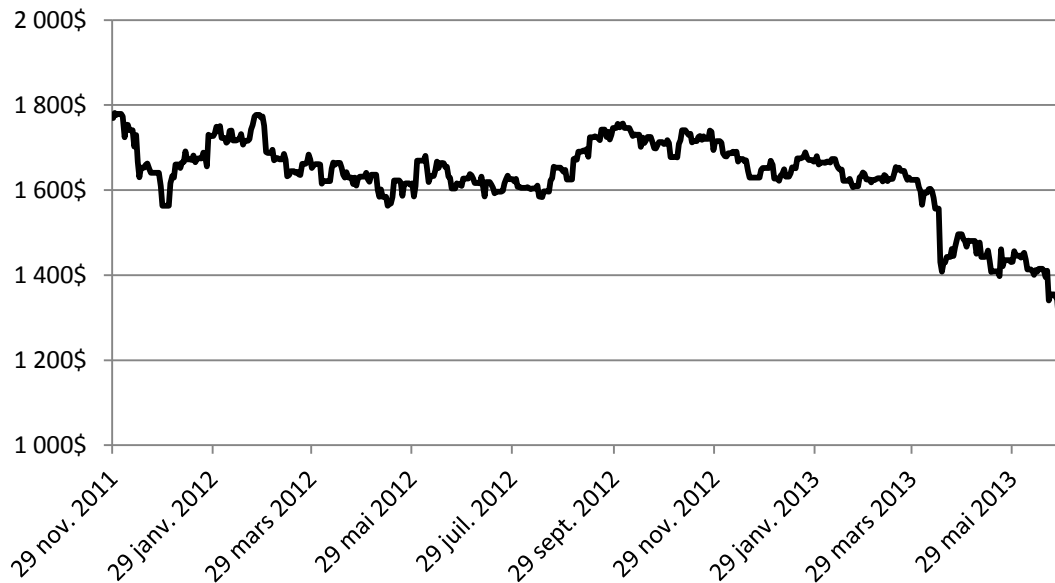
## MNT.U c. Valeur liquidative (\$US)



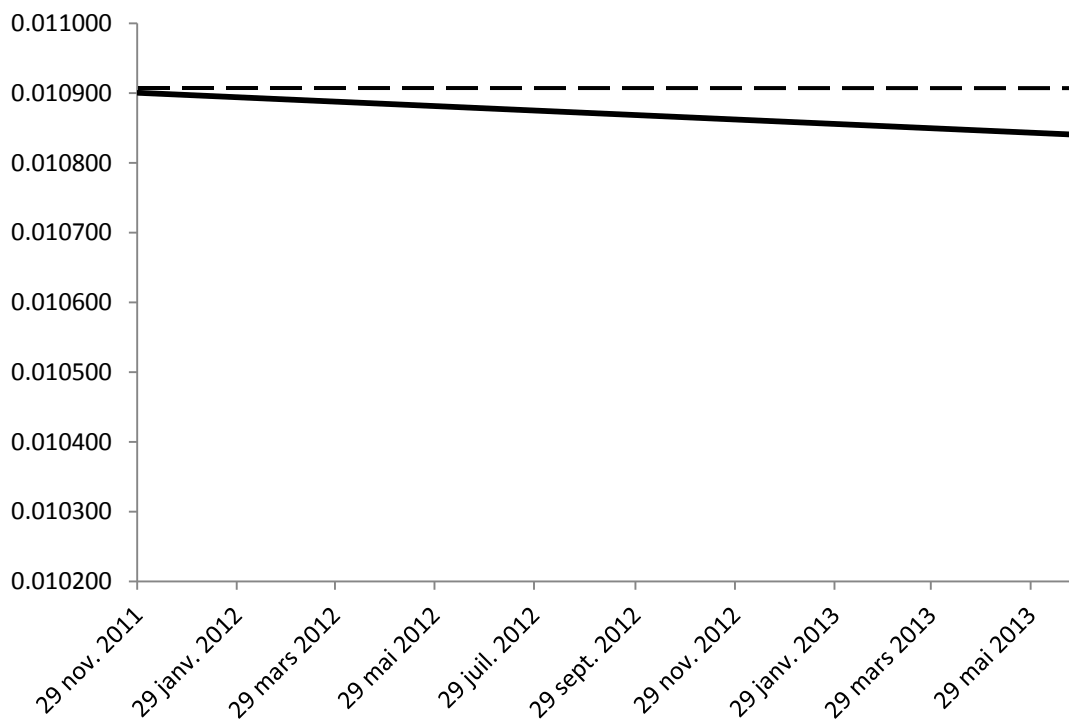
## Fixation du cours de l'or en après-midi à Londres (\$US)



## Fixation du cours de l'or en après-midi à Londres (\$CA)



## Droit à de l'or conféré par chaque RTB (onces)



Nota – Les frais de service sont calculés et cumulés à un taux annuel de 0,35 % du droit à de l'or conféré par chaque RTB, et ce, tous les jours, pour tous les RTB en circulation.



## Réserve d'argent canadienne

Les RTB sur l'argent sont inscrits aux fins de négociation à la cote de la Bourse de Toronto sous le symbole MNS (dollars canadiens) et MNS.U (dollars américains).

Tout comme dans le cas des RTB – Or, la détention de chaque RTB – Argent confère à son titulaire un droit de propriété véritable direct sur un produit d'investissement en argent entreposé dans les installations sécurisées de la Monnaie royale canadienne. Pour plus d'information sur les RTB – Argent, veuillez visiter le site Web de notre programme ([www.reserve.monnaie.ca](http://www.reserve.monnaie.ca)) ou consulter votre conseiller en placement.

## Événements récents

- *Exchange Traded Forum* (Forum sur la négociation en bourse), 19 juin – Hôtel Fairmont Waterfront, Vancouver

## Événements à venir

- Droit d'achat des RTB – Argent, 19 septembre – détails à venir. Un communiqué de presse sera publié et diffusé sous l'onglet « Médias » du site Web du programme.
- *Exchange Traded Forum* (Forum sur la négociation en bourse), 9 octobre – Hôtel Omni Mont-Royal, Montréal



320, promenade Sussex  
Ottawa (Ontario) K1A 0G8  
Sans frais : 1 866 677-1477  
Site Web : <http://www.reserve.monnaie.ca>

Des renseignements additionnels importants au sujet des RTB sont disponibles sur le site Web de la Réserve d'or canadienne au <http://www.reserve.monnaie.ca>. Ces renseignements sont fournis à titre informatif seulement. Le présent texte ne constitue pas une offre de vente ni une sollicitation d'achat de RTB dans quelque territoire que ce soit. Cette information ne vise pas à fournir des conseils d'ordre financier, juridique fiscal ou comptable, ni des conseils en matière de placements, et l'on ne devrait pas s'y en remettre pour obtenir des conseils de cette nature. Les porteurs de RTB ne disposent d'aucun recours contre la Monnaie ou le gouvernement du Canada s'ils subissent une perte sur leur placement; les investisseurs potentiels devraient examiner attentivement les facteurs de risque exposés sous la rubrique « Facteurs de risque » de la version modifiée et reformulée du *Bulletin d'information* daté du 23 novembre 2011 (le *Bulletin d'information*) avant de décider d'investir dans les RTB. Les renseignements contenus dans le présent texte et dans le *Bulletin d'information* sont à jour à la date précisée dans le présent document.

1. Valeur liquidative basée sur le prix de la dernière transaction, la fixation de l'après-midi du cours de l'or LBMA et le taux de clôture de la banque du Canada en date du 28 juin 2013
2. Volume quotidien moyen - MNT et MNT.U – depuis la date d'émission le 29 novembre 2011
3. Rendements basés sur le prix de la dernière transaction, la fixation de l'après-midi du cours de l'or LBMA et le taux de clôture de la Banque du Canada
4. Rendement depuis le lancement (la date d'émission, le 29 novembre 2011)

